

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 05 AOUT 2021

Date de convocation : le 02 Aout 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Par suite d'une convocation en date du 02 août 2021 les membres composant le Conseil Municipal de Trépail se sont réunis en mairie à 20h00 le 05 août deux mil vingt et un sous la présidence de Monsieur Denis BOUDVILLE, Maire.

Présents : Messieurs Denis BOUDVILLE ; Cyril BEAUFORT ; Ghislain OLIVIER ; Brice BEAUFORT ; Éric LAFFARGUE ; Alain GUILLAUME et Madame Sylvie GERARD MAIZIERES

Absents : Arnaud BEAUFORT pouvoir à Denis BOUDVILLE ; Hubert CARRE pouvoir à Ghislain OLIVIER ; Guillaume ELIE pouvoir à Cyril BEAUFORT et Pascale REDON

Secrétaire de Séance : Ghislain OLIVIER

POINT DE SITUATION

Cyril BEAUFORT informe le conseil qu'une concession de cimetière a été vendue ; désormais il ne reste plus qu'une case dans l'ancien columbarium.

Ghislain OLIVIER informe le conseil que l'électricien est passé pour des menus travaux, en outre il mentionne au conseil que Monsieur le Maire et lui ont visité le chantier du nouveau pôle scolaire et que les travaux avancent bien. D'autres visites sont prévues avec les institutrices. Enfin il informe le conseil du départ d'une institutrice de l'école de Vaudemange et de son remplacement par deux institutrices une à 80 % et une à 20 %.

Sylvie GERARD MAIZIERE informe le conseil du fait que la poubelle jaune de l'aire de camping car n'est jamais remise à sa place.

Alain GUILLAUME informe le conseil du nettoyage du chemin de sept-seaux, par contre il pense qu'il serait judicieux de curer les fossés. Le maire lui répond qui lui allouera les agents communaux fin aout.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

Il informe le conseil que les travaux rue de Vaudemange sont terminés, mais qu'il va falloir réfléchir comment régler le problème du stationnement, un courrier va être adressé aux riverains de la rue de Vaudemange.

Monsieur le maire indique au conseil que le relais postal sera opérationnel à compter du 3 septembre prochain

Des flyers seront distribués mi-août pour expliquer les changements à venir.

Au niveau organisation deux choses vont changer principalement il ne sera plus possible de retirer 300 € mais seulement 150 €, en outre la mairie devra utiliser les services de l'agence postale de Villers Marmery.

En ce qui concerne le cimetière, il laisse la parole au deuxième adjoint Cyril BEAUFORT qui informe le conseil des travaux qui y ont été réalisés à savoir la réfection du mur du fond du cimetière et la remise à niveau du sol à hauteur du nouveau columbarium. En outre Cyril BEAUFORT informe le conseil du suivi d'une formation par lui, monsieur le maire et Brice BEAUFORT sur la gestion du cimetière, il signale au conseil qu'il va falloir mener un travail de revalorisation de la tarification au niveau du renouvellement des concessions.

Pour ce qui est de l'événement les habitants ont du talent, monsieur le maire laisse la parole à Madame Sylvie GERARD MAIZIERES qui informe le conseil de la bonne tenue de l'événement qui a permis également la découverte du patrimoine de Trépail.

En ce qui concerne les travaux au niveau du vestiaire de foot, la parole revient à Brice BEAUFORT. Il explique au conseil que le faux plafond a été changé ainsi qu'une partie de la toiture. Il signale au conseil qu'il faudra envisager prochainement de remplacer les radiateurs.

Pour ce qui est de la fête patronale la parole revient à Ghislain OLIVIER, il informe le conseil de son bon déroulement, un seul bémol le désistement tardif du commerce de restauration et de son remplacement impossible.

Monsieur le Maire fait passer le point budget.

En ce qui concerne le Plan de Sauvegarde Communal ; Monsieur le Maire informe le conseil de sa remise à jour, il va être réédité prochainement et chaque membre du conseil en recevra un exemplaire.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil un devis pour le site internet l'introduction de photos et vidéo, le conseil vote pour.

Monsieur le maire passe aux délibérations, la première consiste au passage au référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022, le conseil entérine cette proposition.

La deuxième constitue en un vote d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association sportive de Trépail, le conseil entérine également cette proposition.

TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME : RAS

Sylvie GERARD MAIZIERES : RAS

Eric LAFFARGUE : il informe le conseil du fait que la poubelle près de l'église est toujours pleine d'emballages, il demande s'il ne serait pas mieux de l'enlever. monsieur le Maire propose de faire l'essai.

Brice BEAUFORT : RAS.

Ghislain OLIVIER : il demande s'il ne serait pas possible de faire des travaux au niveau de la station de pompage, le maire lui répond que c'est de la compétence du Grand Reims, une photo va être envoyée. En outre il demande si le Trépail Info ne pourrait pas être distribué en décembre pour celui de janvier et en juin pour celui de juillet, monsieur le maire lui répond que c'est envisageable.

Cyril BEAUFORT : il demande ce qu'il en est des trous dans la chaussée au sein de la commune, le maire lui répond que cela a été vu avec le Grand Reims.

La séance est clôturée à 21h30

ANNEXE : LES DELIBERATIONS

Délibération 2021-17 : Simplification comptable avec l'expérimentation du compte financier unique — Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au premier janvier 2022 qui assouplit les règles budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une convention entre la Commune de TREPAIL et la

DGFIP a été passée, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL,

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Ces travaux d'intégration annuels permettent de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises sauf spécificités de l'action publique (transfert des plus et moins-values de cession en section d'investissement, mécanisme de neutralisation budgétaire, etc.).

La commune a reçu le 07 Mai 2021 un mail de la Trésorerie de Fismes l'informant que le basculement de l'ensemble des collectivités à la M57 est en cours, ce chantier étant d'envergure nationale, un calendrier de basculement en 2 vagues est programmé avec des basculements à la M57 au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une transition totale de toutes les communes au 01/01/2024.

La commune de Trépail s'est positionnée sur un changement au 1^{er} Janvier 2022. Les modalités d'applications du référentiel M57 nécessite la prise d'une délibération.

Monsieur le maire propose au conseil d'en délibérer.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal

DECIDE

- D'adopter le référentiel M57 à partir du 1^{er} janvier 2022/

- De donner tout pouvoir au maire pour toutes les décisions relatives et nécessaires au projet et à cette décision.

Délibération 2021-18 : Octroi d'une subvention
exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à l'association sportive de Trépail une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer cette subvention exceptionnelle de 300 € à l'association sportive de Trépail.